Assemblée primaire de la Municipalité
15 juin 2026

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 49 personnes. Elle se tient à la salle polyvalente.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée primaire. Elle accueille, en particulier :

- M. Lionel Coutaz : représentant de la fiduciaire Nofival

Excusés : Charles Josiane et Maurice

Scrutateurs : Vernay Eliane et Schoch François

Elle remercie les employés communaux et les secrétaires pour le travail assidu accompli tout au long de l'année.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15.12.2025
2. Comptes 2025
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2025
4. Informations
5. Divers

En préambule à l'ordre du jour, Madame la Présidente propose quelques statistiques sur la population de Massongex. Les chiffres qui ont servi aux calculs datent du 23.04.2026, la population était à 2178 habitants.

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15.12.2025

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est adopté sans remarque particulière.

2. Comptes 2025

Les chiffres, ainsi que le message introductif rédigé par la caissière-comptable étaient à disposition sur le site ou directement au bureau communal. Quelques indicateurs sont présentés en détails.

Part du service de la dette
Le service de la dette se situe autour de 9% des revenus courants, soit dans la zone considérée comme acceptable. Cet indicateur impose de rester vigilants pour que les charges liées au remboursement de la dette restent supportables pour le budget

communal et permettent d'envisager les emprunts pour les futurs investissements, dont les travaux de Daviaz.

Dette nette par habitant
La dette nette devrait davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Cependant, c'est un indicateur qui permet de comparer les années qui se succèdent et qui reflète un patrimoine net favorable et une bonne solidité financière de la commune. La dette par habitant de Fr 67.—en 2024 a passé une fortune par habitant, de Fr. 140.—en 2025.

Taux d'autofinancement
Le taux d'autofinancement atteint 19,8% en 2024 et 14,4% en 2025, pour une moyenne de 17,1%. Ces valeurs correspondent à un niveau moyen à bon et démontrent la capacité de la commune à financer ses dépenses et investissements par ses propres ressources. Au vu des revenus courants engendrés en moyenne, la marge d'autofinancement devrait se situer à Fr. 1'500'000. —minimum chaque année.

Les citoyens prennent également connaissance du taux d'endettement net, du degré d'autofinancement, de la part des charges d'intérêts, de la dette brute par rapport aux revenus et de la proportion des investissements.

Investissements

Les investissements 2025 mettent en évidence une année marquée davantage par des reports et des adaptations de calendrier que par des dépassements financiers. Les montants non engagés en 2025 seront, pour une large part, reportés sur les exercices 2026 et 2027 afin de permettre la poursuite des projets planifiés.

UAPE (Unité d'Accueil des Petits Ecoliers)
Suite à l'acceptation, à l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2025, du crédit d'engagement pour la dépense liée à l'installation de l'UAPE provisoire, les investissements concernant les containers ont été réalisés en 2025 pour un coût de Fr. 441'489.13.

Daviaz
Les travaux liés à la mise en séparatif des conduites d'eaux usées et d'eaux claires dans le village de Daviaz ont été reportés à 2026-2027, en raison du retard pris dans l'obtention des autorisations cantonales.

Cimetière
Le réaménagement des allées du cimetière a été réalisé, de même que l'achat d'un nouveau columbarium qui a été installé ce printemps pour un coût de Fr. 111'917.10

Fonctionnement

L'assemblée prend connaissance d'un graphique qui montre les charges de transfert représentant la principale charge de la commune (56.7 %) et dépendant des contributions cantonales et intercommunales dont elle n'a pas la maîtrise, et les revenus de transfert (subventions cantonales) (19%) qui ont contribué, significativement, à l'amélioration du résultat final (CHF 1'800'000.—contre CHF 1'630'000. —budgété)

Quant à la fiscalité, elle reste la principale ressource (65.6 %) et assure une bonne stabilité financière.

Exécutif et administration générale
Les vacations des conseillers ont été réévaluées sur la base de la dernière période législative. Un nouveau mode de rémunération a été mis en place avec l'introduction d'un forfait sous forme de versements mensuels, le coût est de Fr. 134'280.--.
L'organisation administrative communale a également été revue et une grille des salaires a été introduite, liée aux fonctions exercées, à l'ancienneté et à l'évolution des taux d'activité du personnel communal. Ces éléments ont été décidés après validation du budget 2025 pour un coût de Fr 222'851.--.

Imprimés et publications
La hausse importante du compte est principalement due au Journal des Trois Tours. Elle s'explique par sa refonte complète qui était nécessaire mais dont la dépense ne devrait pas se reproduire dans les mêmes proportions ces prochaines années.

Comptes de justice – Service Officiel de Curatelle (SOC)
Le Service Officiel de Curatelle (SOC) du district de St-Maurice est intégré, selon convention, à la Commune de St-Maurice. Le solde du compte est porté au bilan de la Commune dans un compte de régulation permettant d'absorber les variations annuelles.

Le fonds de régulation fait apparaître que le service est autofinancé alors que les charges augmentent chaque année et qu'il est toujours plus difficile d'encaisser des recettes. Les communes du district sont donc appelées à couvrir ce manque à gagner un montant CHF 150'634.— est porté en intégralité en charge sur 2025 et concerne le rattrapage de la perte des années antérieures. Cette dette est inscrite au bilan et fait l'objet d'un remboursement échelonné sur 8 ans selon accord avec St-Maurice.

Service du feu
Les frais du service du feu étaient auparavant comptabilisés sous le compte 150.3101.03 et sont désormais sous le compte CSI 150.3130.44.

Décoration des rues
Depuis les travaux de piétonnisation des rues Comte Riant et Quartéry, le Conseil réfléchissait à la manière d'arboriser ces rues très minérales. Le sous-sol étant entièrement occupé par les canalisations, il n'était pas possible de prévoir de plantations en pleine terre. Seuls quelques emplacements sur la place Tarnaiae ont pu accueillir des arbres.
Le choix s'est donc porté sur du mobilier urbain permettant des plantations plus importantes que de simples fleurs annuelles, comme nous l'avions fait quelques années dans des troncs en mélèze.
L'installation a commencé par la rue Comte Riant qui comportait plus d'espace vide, en particulier devant le magasin. La rue Quartéry suivra.
Comme nous avons pu les acquérir déjà l'an passé, le montant de Fr. 22'400. -- est porté dans les comptes 2025, alors qu'ils n'ont été mis en place qu'en mai dernier.

Crèche-UAPE

Les coûts de la garderie ont été inférieurs aux prévisions et font ressortir un coût net de Fr. 296'830.85, après déduction de la subvention cantonale et de la participation de la Commune de Vérossaz. Il est rappelé ici que cette participation est revue chaque année et basée sur le nombre effectif de places à plein temps occupées par des enfants de Vérossaz.

Subvention au transport régional

Les subventions aux transports régionaux sont inférieures au budget 2025. Concernant MobiChablais, le nouveau dépôt de bus budgété n'a pas encore été réalisé et pour le 2ème quai CFF, aucun frais d'honoraires relatif à ce projet n'a été comptabilisé durant l'exercice.

Eau potable

Le financement de l'eau potable n'est pas encore assuré par un règlement conforme à la loi du pollueur/payeur. Un nouveau règlement sera élaboré durant ces prochains mois. Pour 2025, le service est déficitaire de Fr. 18'390. -- (710.4510.00). La rétrocession de l'impôt préalable (REDIP) reste en cours de traitement auprès des autorités compétentes et l'ensemble des montants estimés n'a pas encore été restitué.

Eaux usées

Le règlement des eaux à évacuer a été adopté en assemblée primaire de décembre 2023 et homologué par le canton en mars 2024, avec effet rétroactif au 1er janvier.
Pour rappel, en plus des tarifs appliqués selon le nouveau règlement, la facturation des eaux claires avait été reportée à 2025 et la période de taxation appliquée par Genedis modifiée, auparavant du 1er janvier au 31 décembre, et depuis 2024, du 1er octobre au 30 septembre. Il faudra donc attendre encore 2 ou 3 ans pour avoir une situation stable et comparable d'une année à l'autre.

Déchets

Pour l'entretien de la déchetterie (730.3143.03), la différence entre le budget et les comptes 2025 est due à des frais d'exploitation plus bas que prévus et l'éco-point de Daviaz qui n'a pas été réalisé. Les coûts du traitement des déchets couverts par la taxe voirie sont conformes au budget qui prévoyait également une attribution au financement spécial. La différence de Fr. 27'156.69 (730.3510.00) est reportée au bilan (2900.00).

Contribution d'exploitation FAMSA

Les indemnités d'exploitation FAMSA (890.4039.00) sont nettement supérieures au budget, en raison de volumes plus importants de matériaux vendus et mis en décharge par rapport aux années précédant 2024.

Impôts personnes physiques

Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (910.4000.01) sont supérieures aux prévisions budgétaires. Des montants complémentaires ont notamment été encaissés pour les années précédentes soit, Fr. 50'470.—pour 2022, Fr. 59'042.—pour 2023, Fr. 44'000.—pour 2024, auxquels s'ajoute un montant de Fr. 53'250.—supérieur au budget 2025.

Les statistiques cantonales sur 10 ans nous montrent clairement que le revenu moyen des citoyens de Massongex se situe au-dessous de la moyenne valaisanne et le Conseil estime qu'il faut absolument maintenir ce niveau d'imposition, au vu des investissements à venir.

Impôts personnes morales
Concernant les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice (911.4010.00) affiche une hausse significative par rapport au budget 2025, tout en restant inférieur au résultat enregistré en 2024. La diminution de l'impôt foncier (911.4021.02) s'explique principalement par la taxation, sur l'exercice 2024, de soldes relatifs aux années 2022 et 2023 ainsi que le départ de certaines sociétés en vue de la démolition des halles Biollay.

Résultats :

Marge d'autofinancement	CHF	1'351'305.93
Amortissements	CHF	847'020.43
Investissements nets	CHF	915'250.98
Attribution aux fonds spéciaux	CHF	115'416.88
Excédent de revenus	CHF	407'259.23
Capital	CHF	11'678'758.19

Les principaux éléments positifs de l'exercice 2025 sont :

- une meilleure marge d'autofinancement ;
- un résultat supérieur au budget ;
- des investissements importants mais soutenables ;
- un excédent de financement permettant d'éviter un recours à l'endettement.

La commune dispose ainsi d'une marge de manœuvre favorable pour les exercices futurs.
Les points de vigilance restent toutefois :

- la progression des charges de fonctionnement ;
- l'évolution des charges de transfert ;
- le maintien d'un niveau d'investissement compatible avec l'autofinancement futur.

<u>Bilan</u>
La valeur du patrimoine communal augmente légèrement grâce aux investissements réalisés dans les bâtiments, équipements et infrastructures utiles à la population.
Malgré plus de CHF 900'000.— d'investissements et le remboursement d'une part de dette (CHF 250'000. --), la commune conserve son niveau de liquidité et le capital propre augmente, passant de Fr. 11'174'472.69 à Fr. 11'678'758.19.

Ces résultats sont le fruit d'une gestion prudente afin de nous donner les moyens de continuer à développer notre commune de manière contrôlée en préservant notre stabilité financière.

3. <u>Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2025</u>

La parole est donnée à M. Lionel Coutaz de la fiduciaire Novifal. L'audit a été réalisé conformément aux prescriptions légales.
Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2025.

Les comptes 2025 ont été examinés par la commission des finances le 21 mai 2026 et par le Conseil municipal qui les a approuvés le 25 mai 2026.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les comptes 2025 à l'unanimité.

4. Informations

Barrage MBR (Sc)
Suite à la mise à l'enquête en 2022, l'autorisation de construire a été délivrée toute fin 2025. Le dossier est actuellement à l'OFEV pour décision concernant les subventions fédérales accordées. Les travaux devraient démarrer fin 2026-début 2027 et la mise en service est actuellement prévue pour 2032. Les travaux de fouilles archéologiques ont débuté.

Le Poulailler de Colette 2026 (Sc)
Cet été, du 6 juillet au 6 août, vous aurez la possibilité de rencontrer chacun des conseillers communaux lors de leur temps respectif de présence au Poulailler de Colette. Le programme sera publié sur le site et sur les affichoirs communaux.

Rapport de police 2025 – Ruppen Yannick
M. Ruppen donne quelques chiffres concernant le rapport de la police communale qui englobe les communes de St-Maurice, Monthey Collombey et Vérossaz. 43 collaborateurs pour 5'118 interventions sur l'ensemble des communes et pour Massongex, 18 pour le bruit, 43 pour la circulation, 8 pour des violences domestiques, 3 vols, 14 concernant des animaux et 3 pour de la drogue.
Le radar a été posé et il y a eu 19 contrôles, ce qui représentent 405 véhicules contrôlés : 23 amendes, 2 dénonciations et 1 dénonciation au ministère public.

Protection incendie de la salle polyvalente (Yr)
La Commune avait demandé un audit de la salle polyvalente et du restaurant Le Central. Suite à cet audit, des points d'améliorations ont été entrepris comme les mesures de protection incendie (indication des voies d'évacuation, changement de sens d'ouverture des portes) en 2025 déjà et se sont poursuivies cette année.

Parking provisoire au village (Gr)
Le projet de parking provisoire au vieux-village a été mis à l'enquête publique en début d'année. Pour rappel, la Commune prévoit de réaliser ce parking afin de pallier le manque de places de parc qui résulte de la pose de containers pour l'UAPE sur la place Gabriel-Donnet. Le parking proposé compterait 24 places et serait localisé au bord du Rhône, entre le chemin d'accès à la passerelle et le chemin du Bras. L'accès au parking se ferait depuis le chemin du Bras, et un sentier pour les piétons permettrait de rejoindre la digue du Rhône afin de pouvoir aller rapidement au centre du village. Suite à la mise à l'enquête publique, la Commune a organisé une séance de conciliation avec les opposants, puis a transmis le dossier au Canton pour décision. Nous sommes en attente de la décision du Canton.

5. Divers

M. Stähli remercie la comptable Mme Morisod qui a pris le temps de lui répondre dans le détail à ses questions. Il remercie également les employés des travaux publics pour l'entretien du village ainsi que les massifs de fleurs.

Mme Ruppen Marie-Dominique remercie aussi les employés des travaux publics pour les magnifiques massifs de fleurs. Elle remercie la commission des œuvres sociales pour les diverses sorties organisées et émet une remarque concernant le cadeau remis au Noël des aînés car c'est du vin français. Le Conseil prend note de cette remarque.

Elle demande également qui s'occupe de l'entretien du bord du Rhône car certains arbres masquent la vue. M. Jordan indique que la commune procède à l'entretien selon les directives cantonales.

En conclusion, Madame la Présidente remercie les citoyens pour leur participation et leur attention. Elle retient l'assemblée encore quelques minutes pour un point très spécial.

En effet, cette assemblée primaire est pour la commune l'occasion de remercier, tous ensemble Conseil et citoyens réunis, une collaboratrice qui a œuvré à l'administration communale et qui va pouvoir prochainement profiter de tout son temps pour les nombreuses activités qu'elle pratique.

Agnès est invitée à rejoindre Mme la Présidente pour qu'elle puisse lui remettre le cadeau de la Commune.

La Commune a souhaité inscrire ce moment en compagnie des citoyens qu'elle connaît si bien et qu'elle a côtoyés durant 27 ans. Elle est invitée à un moment de partage et d'échanges durant l'apéritif qui suit cette assemblée et qui lui est dédié.

La Commune a aussi pensé aux personnes qui n'ont pas pu se joindre à l'assemblée ce soir et qui souhaiteraient la saluer et la remercier. C'est pourquoi, la commune ouvrira les portes du guichet communal à toute personne désireuse de la rencontrer, à partir de lundi prochain, le 22 juin, pour partager un moment convivial et festif, de 11h à midi. Les dates et les horaires seront affichés au pilier public.

L'assemblée est invitée à partager un verre dans le hall de la salle polyvalente.

Séance levée à 19h40

La Présidente :	La Secrétaire :
Sylviane Coquoz	Sandra Mariétan